PRÉPAREZ VOTRE ESPACE

Limitez le bruit
Installez-vous dans un endroit tranquille. Fermez votre téléviseur et votre radio.

Choisissez un endroit privé
Installez-vous dans un endroit où vous ne serez pas dérangé et où vous serez à l'aise de parler.

Portez des vêtements convenables
Habillez-vous comme si vous étiez à votre rendez-vous en présence.

Réglez l'éclairage
Allumez les lumières dans la pièce. Évitez d'être dos à une fenêtre ensoleillée ou un miroir. Fermez les rideaux ou stores au besoin.

CONSEILS PRATIQUES

Testez vos équipements la journée avant la rencontre.

Connectez-vous 15 minutes avant le début de la rencontre.

Ayez votre téléphone à portée de main. Votre intervenant pourrait vous appeler s'il y a des problèmes techniques.

Ayez votre carte d'assurance maladie près de vous.

Avisez le professionnel s'il y a quelqu'un avec vous.

SÉCURITÉ EN TÉLÉSANTÉ

Le CISSS des Îles s'engage à donner des services confidentiels et professionnels.

La même qualité de service est assurée en télésanté ou en présence.

Les technologies utilisées répondent aux meilleurs critères de sécurité.

VOS DROITS ET RECOURS

Vous avez le droit de refuser des services par télésanté. Un service en présence doit alors vous être offert. Certaines modalités en lien avec la politique des transports peuvent s'appliquer.

Le comité des usagers veille sur vos droits et peut vous aider.

Appelez au : 418-986-2121 poste 8515

Par courriel :
comiteusagers.cisssdesiles@ssss.gouv.qc.ca

Pour formuler une plainte ou connaitre vos droits et recours contactez la commissaire aux plaintes.
Appelez au : 418-986-2121 poste 8501



TÉLÉSANTÉ

Numérisez ce code QR pour visiter notre page web.

Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles

Québec

LA TÉLÉSANTÉ C'EST...

Une façon d'offrir des services de santé à distance au moyen des technologies de l'information et des communications (ordinateur, tablette, téléphone mobile).

Les services peuvent être en temps réel ou en temps différé.

La télésanté peut donc être une rencontre par internet ou téléphone avec votre professionnel de la santé.

Numérisez ce code QR pour en savoir plus sur la télésanté

LES AVANTAGES

- Faciliter l'accès à des services spécialisés;
- Obtenir votre service par internet chez vous ou d'une installation du CISSS des Îles;
- Diminuer les déplacements;
- Gagner du temps;
- Réduire les frais de déplacement;
- Faciliter l'accompagnement par une autre personne.



RISQUES ET LIMITES DE LA TÉLÉSANTÉ

C'est votre professionnel de la santé qui juge si vos soins et services peuvent se faire à distance.

- Ne s'applique pas pour certaines urgences médicales (fracture, infarctus etc.);
- Vous ne devez pas avoir de condition physique ou mentale qui nuit à la communication comme par exemple être sourd ou avoir des troubles cognitifs;
- Vous devez avoir accès à l'équipement nécessaire;
- Vous devez être capable d'utiliser l'équipement ou être accompagné d'une personne qui peut vous aider;
- Votre consentement est nécessaire;
- Aucune technologie de communication n'est sûre à 100%. Il existe toujours un risque minime que des informations soient interceptées.

RENCONTRE VIRTUELLE

Si vous devez participer à une rencontre en télésanté

Visitez la page suivante pour vous préparer:
https://telesantequebec.ca/patient/patient-rencontre-virtuelle/

ou

Numérisez ce code QR

Besoin d'aide avec la technologie?

Il existe un service de soutien provincial gratuit. Vous pouvez faire une pratique de rencontre ou obtenir de l'aide pour des problèmes techniques.

Appelez au 1 833 564-0404 (sans frais)
Du lundi au vendredi
De 08:00 AM - 19:00 PM